Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°227 - mai 2012 - 5,50 €

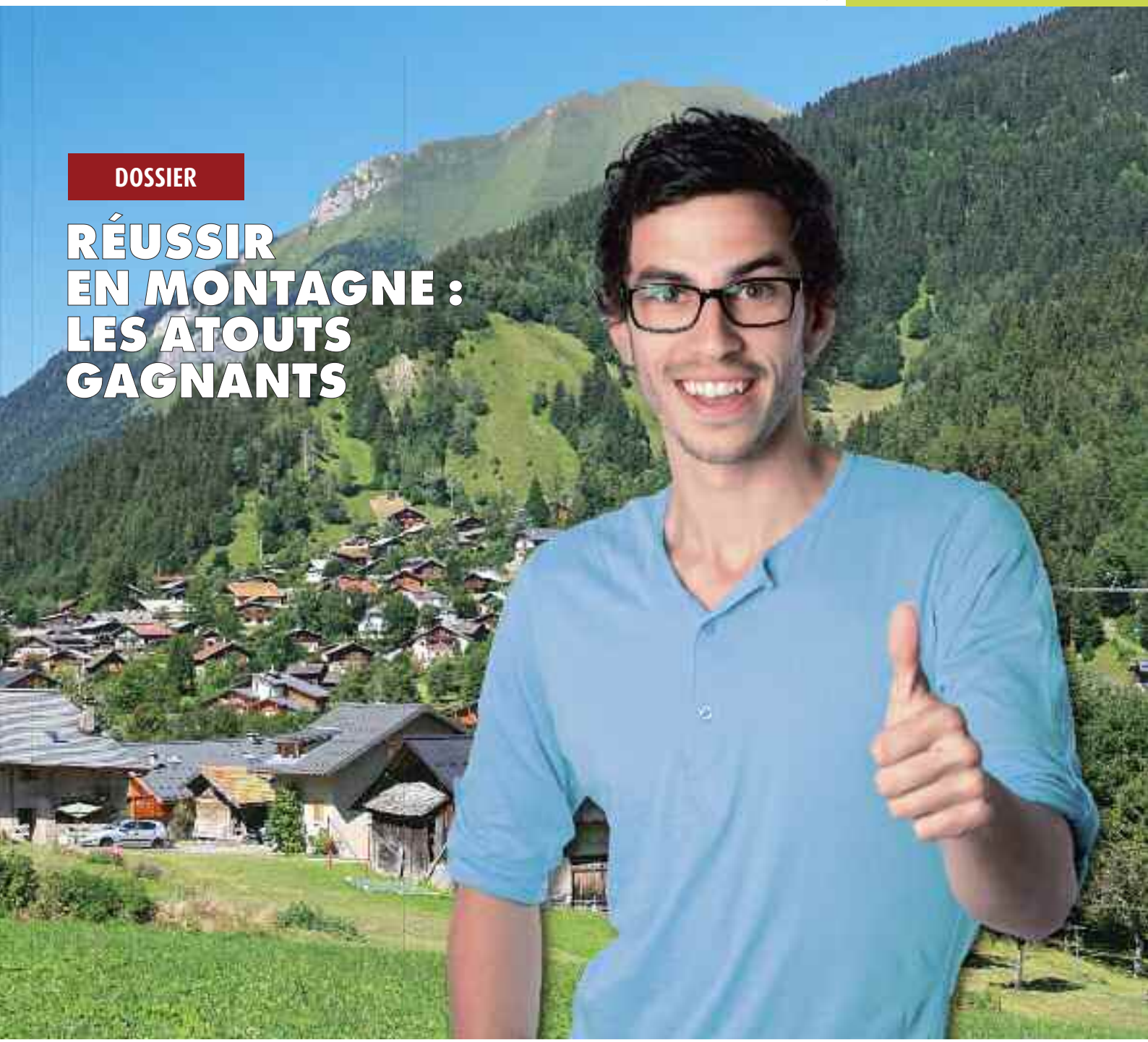

DOSSIER

RÉUSSIR EN MONTAGNE : LES ATOUTS GAGNANTS

● **Des schémas départementaux de coopération intercommunale encore en suspens**

➤ **Entretien avec Laurent Surbeck : « La valorisation de la montagne est la raison d'être de Montagne TV »**

➤ **L'ANEM exige l'application effective de la circulaire sur l'école partout en montagne**

EDITO *La montagne a du talent, préservons-le !*

DR

Chantal Robin-Rodrigo, secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées

« En choisissant de consacrer ce numéro de *PLM* à la réussite en montagne, notre ambition est bien sûr de rappeler que ces territoires sont souvent des laboratoires d'expérience en créativité, en innovation, en développement, qui se transforment en emplois.

Ces atouts, que beaucoup nous envient, demandent de la part de notre association une mobilisation de chaque instant.

Car, comment accepter la fermeture de nos services publics, qu'ils soient ceux de l'Education nationale ou de la Santé, alors que de plus en plus de jeunes couples viennent s'installer dans nos vallées ? Comment admettre que, pour eux, l'Internet à haut débit ne sera disponible qu'en 2020 ? Comment comprendre que les voies d'accès, route, rail, air, ne soient plus une priorité de l'Etat sous prétexte d'économie ?

Nous revendiquons un traitement particulier. C'est notre spécificité que nous ferons prévaloir dès le lendemain du résultat des échéances présidentielles et législatives. La montagne sera au rendez-vous ! »

NUMÉRO 227

3 : ACTUALITÉ
- *L'ANEM exige l'application effective de la circulaire sur l'école en montagne*
- *Le CIM devient le Cluster Montagne*
- *Un colloque pour faire le point sur l'urbanisation de la montagne*

4 : EUROPE
- *L'AEM défend l'avenir des territoires de montagne*

5 : L'ENTRETIEN
- *Laurent Surbeck : « La valorisation de la montagne est la raison d'être de Montagne TV »*

11 : TOURISME
- *Des outils pour la rénovation de l'hébergement de loisirs*

12 : INTERCOMMUNALITÉ
- *Les schémas départementaux de l'intercommunalité encore en suspens*

13 : AGRICULTURE
- *Les producteurs de porc de montagne créent leur marque collective*

14 : ÉNERGIE
- *EDF se mobilise pour l'Aveyron*

15 : VIE DE L'ANEM
- *Succès du colloque consacré à la relance des classes de découvertes*
- *Alice Morel au Conseil national de la montagne*
- *L'élu du mois : Christian Chito*

A LA UNE : *En montagne, l'avenir s'éclaircit*

Longtemps, les jeunes ont quitté leur massif pour se chercher un avenir meilleur dans les villes. La vie en montagne serait-elle moins rude qu'autrefois ? En tout cas, de nombreux jeunes croient, aujourd'hui, que la réussite en montagne est possible et, en cela, suivent le bel exemple de grands anciens.

Photos : Alexis Borg/Fotolia.com et Beboy/Fotolia.com

PAGE 6 : L'ACTU DES MASSIFS

7. DOSSIER *Les secrets de la réussite en montagne*

Avoir confiance en l'avenir ● Les clés de la réussite sont entre leurs mains ● *L'exceptionnelle ascension des quatre frères Marcon* ● Questions à Claude Muyard : « La réussite se mesure aussi en largeur du sourire » ● *A Saint-Bonnet-le-Froid, les jeunes vont passer à la vitesse supérieure* ● Tribune libre à Daniel Soucaze Des Soucaze : « Pour réussir en montagne, il faut être humble » ● *Un observatoire scientifique de niveau mondial* ● La reconversion hors piste de Raphaëlle Monod.

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole :

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : mai 2012

L'ANEM exige l'application effective de la circulaire sur l'école en montagne

S'inquiétant de la prise en compte contrastée de la circulaire sur l'école en montagne dans l'instruction de la carte scolaire, la secrétaire générale de l'Association a rencontré le 11 avril le directeur de cabinet du ministre de l'Education nationale. Lors de cette réunion, elle a rappelé la nécessité de faire appliquer cette instruction ministérielle par les autorités académiques.

L'objectif de cette rencontre était de faire le point sur la rentrée scolaire de septembre 2012 dans les territoires de montagne au lendemain de la publication de la circulaire du 30 décembre 2011 relative aux écoles situées en zone de montagne. Chantal Robin-Rodrigo a témoigné de la manière exemplaire dont a été menée l'instruction de la carte scolaire par l'inspecteur d'académie dans les Hautes-Pyrénées, en identifiant les écoles de montagne et en tenant compte de la circulaire.

Entre le 31 janvier et le 28 mars, l'Association a saisi douze fois le ministre.

Mais la secrétaire générale de l'Association a surtout insisté sur l'absence de prise en considération de cette circulaire dans de nombreuses communes qui sont sous la menace de fermetures de classes ou d'écoles.

Entre le 31 janvier et le 28 mars, l'ANEM a saisi le ministre douze fois en lui demandant de reconsidérer des suppressions de postes qui paraissent prématurées ou injustifiées. Le directeur de cabinet s'est engagé à répondre à l'ensemble de ces courriers dans les prochains jours.

Confirmant la volonté du ministre, il a spontanément proposé l'envoi rapide d'une note complémentaire à la circulaire, précisant que ce texte s'impose aux autorités académiques, et détaillant les modalités d'élaboration de la carte scolaire dans les territoires de montagne en privilégiant la concertation avec les élus. *PLM* reviendra en détail sur cette note dès qu'elle sera publiée.

GERARDT/FOTOLIA.COM

LA CIPRA REVENDIQUE LA NEUTRALITÉ CARBONE POUR LES ALPES

Dans son rapport annuel pour 2011 récemment rendu public, la Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA) suggère de ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que les systèmes naturels – notamment les grandes forêts alpines et les milieux humides encore intacts – ne peuvent en absorber. La CIPRA estime que la perspective d'une telle neutralité carbone est à la fois crédible et indispensable dans l'optique d'une protection durable du climat. Et de citer en exemples les programmes Alpstar, dynAlp-climate, ou encore Climalp, pour en faire la démonstration. Le rapport est consultable en ligne : http://www.cipra.org/rapports-annuel

UN COLLOQUE À L'AUTOMNE SUR LES CAMPAGNOLS

Très en pointe sur l'observation du campagnol et les moyens de lutte contre sa prolifération, la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) de Franche-Comté lui consacrera un colloque le 22 novembre. Il se tiendra au palais des congrès de Micropolis à Besançon (Doubs), et sera l'occasion de faire le bilan en matière de recherche et d'action sur les dix dernières années concernant ces rongeurs déprédateurs (campagnol des champs, campagnol terrestre et campagnol provençal) sur l'ensemble des cultures concernées.

Le programme détaillé de cette journée est encore en préparation. On peut néanmoins prendre contact avec les organisateurs pour recevoir directement les informations dès qu'elles seront disponibles.

Renseignements : tél. 03 81 47 79 20 - gcouval@fredonfc.com

LE CIM DEVIENT LE CLUSTER MONTAGNE

A quelques jours de l'ouverture à Grenoble du SAM 2012, le Salon de l'aménagement durable en montagne, France Neige International et le CIM – Cluster (1) des industries de la montagne – ont officialisé leur fusion, créant désormais un portail unique d'accès aux savoir-faire de la montagne française : le Cluster Montagne. Complémentaires, ces deux structures créées toutes deux à l'initiative de la Région Rhône-Alpes, d'institutionnels et d'acteurs de la montagne, ont décidé d'unir leurs compétences pour dynamiser l'industrie de la montagne tricolore, et cela tant en France qu'à l'international où ses talents sont largement reconnus (Chine, Russie…). Parmi les prérogatives de cette nouvelle entité, le soutien à l'innovation dans le domaine de l'aménagement de la montagne, mais aussi à la recherche et à la formation. Installé dans la zone d'activités Alpespace à Francin (Savoie) qui accueillait France Neige International, le Cluster Montagne s'appuie sur une équipe de sept salariés. Les deux présidents des organisations fondatrices du Cluster Montagne, Xavier Dullin, de France Neige, et Xavier Gallot-Lavallée du CIM, deviennent respectivement président délégué aux relations institutionnelles et président exécutif de celle qui est présentée comme la force de frappe de la filière montagne française.

(1) Terme anglais désignant un agrégat. En économie, il concerne les regroupements d'entreprises de même secteur, les pôles de compétence.

WWW.ACTUMONTAGNE.COM

Les deux présidents du Cluster Montagne, Xavier Dullin et Xavier Gallot-Lavallée, entourés de Nathalie Saint-Marcel, directrice adjointe, et Benoît Robert, directeur.

UN COLLOQUE POUR FAIRE LE POINT SUR L'URBANISATION DE LA MONTAGNE

Le colloque organisé du 24 au 26 mai au centre de congrès Le Manège, à Chambéry, par l'université de Savoie, le GRIDAUH (1) et l'Institut de la montagne, rassemblera universitaires, magistrats et praticiens de l'urbanisme en montagne. Il y sera question durant les deux premières journées de recenser les données actuelles de la problématique urbanistique montagnarde : déterminisme du foncier, conflits d'usage, vieillissement de la loi Montagne et impact de la jurisprudence, liens entre construction et développement, anticipation et préservation, constante de la préoccupation de l'habitat permanent.

De ces débats devrait émerger la formulation de principes d'urbanisation et de modes de gouvernance renouvelés.

La journée du samedi 26 mai, qui se déroulera à Valloire, se présente comme un atelier de démonstration sur la question de la rédaction du plan local d'urbanisme (PLU) d'une station de montagne, comprenant, outre les présentations de divers experts et/ou acteurs locaux, une visite du site en compagnie d'un guide du patrimoine qui en décryptera l'histoire urbanistique.

Plus d'info : http://www.fde.univ-savoie.fr/repertoire/presentation.htm

(1) Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat.

DR

C'est dans le manège d'entraînement équestre, bâti sous Napoléon III, reconverti en centre de congrès, que se tiendra le colloque.

L'AEM défend l'avenir des territoires de montagne

Les 12 et 13 avril, l'Association européenne des élus de montagne (AEM) a tenu à Covilha (Portugal), son assemblée générale annuelle. Durant ces deux journées, les discussions ont respectivement porté sur la valorisation des services écosystémiques et des énergies renouvelables, les politiques de développement local intégré et la gouvernance à multiniveaux.

En marge de l'assemblée statutaire traditionnelle, ces deux journées comprenaient trois tables rondes thématiques, auxquelles participaient notamment Mercedes Bresso, présidente du Comité des Régions, et Jean-Pierre Auduy, président de l'Intergroupe 174 du Parlement européen.

La première journée, consacrée aux atouts et défis communs aux régions du Sud-Ouest européen, réunissait un panel d'experts en modèles de valorisation des ressources. Leurs différents exposés ont souligné les aménités positives [1] importantes des montagnes de ces régions et démontré la nécessité de renforcer des politiques de développement complémentaires entre territoires de montagne et zones urbaines, ainsi que l'utilité des systèmes de péréquation.

Le deuxième débat, relatif aux dernières propositions de règlements de la Commission pour la prochaine période de programmation (2014-2020) a souligné l'opportunité unique que représente le développement local intégré pour les régions de montagne. Il a insisté sur le besoin d'une bonne articulation des différents niveaux de gouvernance afin de prendre pleinement en compte le rôle de la démocratie locale et régionale dans les choix politiques et économiques. Le poids de la bureaucratie et la nécessité d'alléger les charges des collectivités territoriales ont été évoqués pour réclamer davantage de flexibilité.

> Renforcer des politiques de développement complémentaires entre territoires de montagne et zones urbaines.

La dernière table ronde a permis de montrer combien il est essentiel de réfléchir aux facteurs qui peuvent déclencher le lancement d'une stratégie macrorégionale au niveau européen et à la manière dont les préoccupations spécifiques des massifs de montagne peuvent s'intégrer dans celles de l'Europe.

L'expérience du massif alpin en matière de stratégie macrorégionale sur un massif de montagne, mais aussi d'autres exemples similaires de coopération menés dans les Carpates, les Pyrénées, les sierras ibériques, ont été évoqués comme preuves de la pertinence de l'approche plurirégionale et de la capacité des différents massifs européens à se mobiliser.

(1) Aspects agréables de l'environnement ou de l'entourage social, qui ne sont ni appropriables ni quantifiables en termes monétaires. En matière économique, le terme désigne essentiellement la biodiversité et les paysages offerts par la nature.

EN BREF

DÉPART DES NÉGOCIATIONS SUR LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

Alors que les contours des futures politiques agricoles et de cohésion sont débattus depuis plus d'un an, ceux des perspectives financières viennent seulement de faire leur entrée dans le débat communautaire. Le Conseil Affaires générales du 26 mars a en effet examiné la proposition de la présidence danoise d'un cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020.

Ce différé était voulu pour que les limites budgétaires n'interfèrent pas avec les objectifs et les outils assignés à ces deux politiques. Mais, pour autant, le texte de la présidence danoise ne comporte aucun chiffre. Ce sera en effet au collège des vingt-sept ministres des Finances de les arrêter pour chaque année budgétaire, de 2014 à 2020, en intégrant la probable adhésion de la Croatie pour 2013. Il se contente de proposer les rubriques thématiques qui délimiteront le champ d'intervention budgétaire de l'Union : croissance intelligente et inclusive, sécurité et citoyenneté, l'Europe dans le monde, et administration. Celles relatives à la cohésion et au mécanisme pour l'interconnexion en Europe étaient pour l'instant hors débat… La présidence danoise s'est fixé pour objectif de saisir le Conseil européen de juin.

CARLOS PINTO, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'AEM

Lors de son assemblée générale, l'AEM a désigné son nouveau président, suite au départ de Mercedes Bresso pour la présidence du Comité des Régions. C'est Carlos Pinto, maire de la municipalité portugaise de Covilha, où se tenait la réunion, qui lui succédera. La municipalité qu'il dirige est constituée de 31 communes regroupant 54 000 habitants sur 556 km², à quelques kilomètres du plus haut sommet du pays (la Serra da Estrela). Carlos Pinto est aussi membre du Comité des Régions où il est l'un des représentants du district de Castelo Branco.

Karam Miny/Fotolia.com et David Hughes/Fotolia.com

Laurent Surbeck : « La valorisation de la montagne est la raison d'être de Montagne TV »

Ancien de TV8 Mont-Blanc, Laurent Surbeck, 41 ans, est avec Jean-Philippe Caille l'un des fondateurs de Montagne TV. Il en est aujourd'hui le directeur opérationnel. La première chaîne thématique dédiée à la montagne se veut une télévision vivante et chaleureuse, « comme un chalet lové dans les alpages ».

DR

En un an et demi d'existence, Montagne TV a conquis une place respectable parmi les chaînes françaises de télévision. Si son siège administratif se trouve à Lyon, ses bureaux d'Annecy, de Grenoble, de Lons-le-Saunier et près de Toulouse sont au cœur de la montagne. Et, à terme, son ambition est d'être représentée dans tous les massifs pour être au plus près de son actualité. Aujourd'hui, « La chaîne de toutes les montagnes » est diffusée sur l'ensemble des bouquets, à l'exception de Numéricable et de la TNT.

PLM : Quel est l'apport de Montagne TV au monde de la montagne ?

Laurent Surbeck : Il n'y avait pas de chaîne « montagne » en France qui traite des problématiques et de la vie dans tous les massifs, alors qu'il était possible de trouver à peu près toutes les thématiques : les infos, les sports, les voyages, l'environnement, les chevaux, la mer bien sûr. En comparaison, TV8 Mont-Blanc est une chaîne locale, dont la zone de couverture se résume aux deux Savoie même si sa diffusion va bien au-delà. C'est ce vide que nous avons voulu combler en créant Montagne TV.

« En toute humilité, notre modèle, c'est *Des racines et des ailes*, même si nous n'avons évidemment pas leur budget. »

PLM : A quel type de téléspectateurs cette chaîne est-elle dédiée ?

L. S. : A tous les gens qui aiment la montagne et à ceux qui manifestent un intérêt pour ces régions. Dans le premier dossier de présentation de la chaîne, une étude soulignait que trois Français sur quatre se déclaraient « intéressés » par la montagne, bien que tous n'y aillent pas. Montagne TV devait partir de ce formidable pouvoir d'attraction pour satisfaire autant les gens qui vivent à la montagne que ceux qui y viennent régulièrement. C'est ce que nous nous attachons à faire.

Mais nous devons aussi être intéressants pour ceux qui, potentiellement, ont le goût de regarder des sujets de montagne même s'ils n'en sont pas des adeptes réguliers. A ces derniers, nous voulons donner envie de franchir le pas.

PLM : Quelle est votre audience ?

L. S. : Par rapport au modèle des autres chaînes « découverte », telles que Voyage ou Ushuaïa TV qui ont une certaine antériorité, c'est difficile de comparer mais je suis déjà très satisfait. Médiamétrie vient d'évaluer à un peu plus de 1 800 000 le nombre de personnes qui nous regardent au moins une fois par semaine et, pour beaucoup, dans les territoires de montagne.

PLM : Quelles vont être les prochaines évolutions de Montagne TV ?

L. S. : Nous allons aller encore plus loin sur les sujets du quotidien de ceux qui vivent la montagne et la font vivre : les écoles en montagne, les transports en montagne, l'évolution des métiers en montagne, les formations aux métiers de la montagne. Il faut que nous soyons à l'écoute de tous ses acteurs, où qu'ils soient, autant dans les Pyrénées, dans le Massif central, dans le Jura que dans les Alpes.

En toute humilité, notre modèle, c'est *Des racines et des ailes*, même si nous n'avons évidemment pas leur budget. Nous nous sommes aussi engagés auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à participer au renouvellement du documentaire et de la filmographie montagne. Ce sont des financements très élevés mais, des documentaires, on en a coproduit beaucoup et nous allons continuer. Tout cela pour valoriser la montagne en mettant en avant son patrimoine et ses habitants.

VOSGES : UN PRIX POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Vosges, les plates-formes d'initiative locale COVI et HVI (Centre Ouest Vosges Initiative et Hautes Vosges Initiative) ainsi que l'Association EGB (Epinal Golbey Développement) se sont associées pour lancer le prix du créateur d'entreprise 2012. S'adressant aux entreprises créées après le 1er janvier 2011 disposant d'un financement par le secteur bancaire traditionnel ou tout autre organisme officiel, ce concours, dont ce sera la deuxième édition, est doté d'une enveloppe de 5000 € destinée à récompenser les trois meilleures créations d'entreprise du département pour l'année. La remise des prix aura lieu le 25 juin. Le dossier est téléchargeable et toutes les informations sont disponibles sur le site de la CCI des Vosges.

Plus d'info : tél. 0820 20 30 88
http://www.vosges.cci.fr
/prix-du-createur-2012

MASSIF CENTRAL : LES PRODUCTEURS LAITIERS AVEYRONNAIS PRENNENT LEURS MARQUES

Partie d'une initiative lancée en 2010 et créée officiellement à l'automne dernier, l'Association des producteurs de lait de montagne (APLM), fédérant sept associations départementales réparties sur le massif, a tenu sa première assemblée générale le 27 avril au lycée agricole de Brioude (Haute-Loire). Présidée par Dominique Barrau, secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), l'association compte aujourd'hui 600 adhérents produisant 85 millions de litres de lait et souhaite la création d'une marque détenue exclusivement par des producteurs, s'appuyant sur la dénomination « Lait de montagne ». L'APLM mettra également en place une société qui travaillera avec le groupement des laiteries coopératives (GLAC) et le groupe SODIAAL afin de pouvoir vendre des produits laitiers transformés (lait de consommation, fromages, yaourts, crème fraîche…). Un accord en ce sens vient d'être signé le 11 avril entre les différents partenaires, qui se sont engagés chacun à hauteur de 150 000 €. Les départements étant sollicités, une réunion d'information à l'attention des conseillers généraux se tiendra à Clermont-Ferrand le 29 mai.

DR

Renseignements : APLM - Marilyne Crouzet, tél. 05 65 73 77 90

ALPES : PARUTION DU GUIDE « REFUGES DES ALPES »

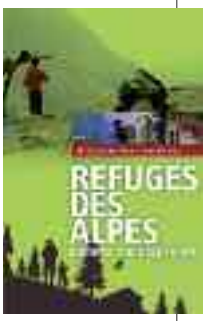

A l'occasion du lancement de la saison des refuges, Isère Tourisme et l'Association des gardiens de refuges de l'Isère viennent de publier le nouveau guide *Refuges des Alpes*. Cet ouvrage bilingue répertorie les trente-sept refuges gardés du département, dont six situés dans les Hautes-Alpes. Il y recense les informations pratiques telles que la localisation, l'accessibilité par les transports en commun, les dates d'ouverture, les itinéraires de randonnées à partir du refuge, les conseils du gardien, mais également les animations proposées dans chacun des refuges (peinture sur bois, contes, astronomie, ateliers cuisine, etc.). *Refuges des Alpes* est édité à 6000 exemplaires et disponible dans les offices de tourisme, la Maison de la montagne à Grenoble, les refuges, et aussi téléchargeable sur le site Internet www.isere-tourisme.com

Son propre site (www.refuges-alpes.com) est en cours de création.

CORSE : EDF annonce 3 millions d'euros d'investissement

L'hiver très rude avait entraîné de nombreuses coupures d'électricité dans la vallée du Niolu, en Haute-Corse, et mis en évidence la fragilité du réseau électrique. Lors d'une récente réunion du comité de pilotage sur la convention de développement de cette région, qui regroupe les élus du Niolu, de l'Aghja Nova, le Parc naturel et l'ANEM, EDF a présenté sa feuille de route dans la vallée pour la période 2012-2014 et annoncé un plan d'investissement de 3 millions d'euros pour améliorer la desserte électrique.

Le programme prévoit la mise en service d'un poste source permettant de raccorder le site de Corscia à la vallée du Niolu dès le mois de juin 2013 et le renforcement des réseaux de moyenne tension, puis de nouveaux départs et bouclages d'ici à 2014. Plus de 7 km de lignes devraient être supprimés dans la Scala di Santa Regina pour préserver l'environnement.

Le comité de pilotage a également été l'occasion de faire le point sur la question de l'entretien du réseau et l'intérêt d'identifier précisément les sites sensibles nécessitant des interventions, d'élagage notamment.

Renseignements : EDF Corse, tél. 0810 20 12 34

Les coupures hivernales liées aux intempéries ont révélé les obsolescences de la desserte en électricité.

STEPHAN AGOSTINI/AFP

PYRÉNÉES : LE CANIGOU CLASSÉ GRAND SITE DE FRANCE

Le pic du Canigou (Canigô à l'origine), qui culmine à 2784 mètres d'altitude, dans les Pyrénées-Orientales, a été classé le 30 mars parmi les grands sites de France, au même titre que la montagne Sainte-Victoire ou le Marais poitevin. Le parc naturel des Pyrénées catalanes, présidé par Christian Bourquin, qui gère cet espace touristique et pastoral de montagne, a obtenu le précieux label à l'unanimité des trente-deux sages qui formaient le jury. Trente-neuf villages du pourtour du mont Canigô, qui représentent une population de 28000 habitants, vivent directement des activités de visite, de randonnée ou de canyoning. Cette distinction devrait renforcer l'attractivité touristique de cette zone de montagne dès l'ouverture de la saison des randonnées en juin. Le Canigou est aujourd'hui le seul site pyrénéen à faire partie du réseau des trente-sept «grands» sites français. Les défenseurs du projet ont encore obtenu que le terme catalan « Canigô » soit désormais retenu pour désigner officiellement le pic.

DR

Plus d'info :
www.casteil.fr/canigou.htm

JURA : LE LOUP PRIS EN PHOTO

La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (Hépia) a pu photographier à trois reprises, fin mars, un loup sur le versant du Salève, mont rattaché au Jura français. Ces clichés ont été pris alors que les caméras avaient été installées dans le cadre d'une observation du lynx. Ils viennent confirmer les témoignages de ces dernières années sur la présence de loups aux abords immédiats de la ville de Genève. Le mâle ainsi observé n'est sans doute pas un individu isolé. En tout cas, la présence d'une douzaine de spécimens de l'espèce *canis lupus* a déjà pu être avérée scientifiquement sur le territoire frontalier suisse. Mais il semblerait qu'ils aient une prédilection pour les espaces montagnards français, avec une préférence plus marquée pour le massif alpin que pour les hauteurs du massif jurassien.

Renseignements : HEPIA, tél. 00 41 22 546 24 00

LES SECRETS DE LA RÉUSSITE EN MONTAGNE

Les critères de la réussite peuvent être multiples. Réussite sociale, réussite familiale, réussite locale : c'est selon la personnalité de chacun, ses rêves, son éducation, ses goûts, sa culture. Et, en montagne, ce n'est ni plus ni moins vrai qu'ailleurs. Evidemment, le contexte peut y être parfois plus hostile, les services très éloignés, les emplois trop saisonniers, la pluriactivité recommandée. Il reste que la montagne ne manque pas d'atouts pour donner à chacun, jeune ou moins jeune, les meilleures chances d'être heureux et une qualité de vie inégalée. Il reste, en outre, que les montagnards qui ont réussi professionnellement et humainement représentent des modèles à suivre. A partir d'exemples et de témoignages recueillis dans plusieurs massifs, *PLM* délivre, dans ce numéro, quelques-uns des secrets de la réussite en montagne.

REPÈRES

AVOIR CONFIANCE EN L'AVENIR

Lors de la première agora « Jeunes et montagne » réunie le 29 février à Lyon, dans le cadre de la réflexion prospective « Montagne 2040 », quatre-vingts personnes ont débattu des difficultés qui entravent, aujourd'hui, l'installation de nombreux jeunes en montagne.
Plusieurs constats négatifs ont été faits : les territoires de montagne sont enclavés et éloignés des axes routiers ; les transports en commun les desservent avec une faible fréquence ; l'accès à Internet en haut débit n'existe pas dans de nombreux endroits ; l'activité de certains territoires de montagne repose exclusivement sur le tourisme et sur l'agriculture ; le travail y est souvent perçu comme précaire.
Si la réussite en montagne peut, en effet, apparaître *a priori* moins aisée qu'ailleurs, nombreux sont pourtant les montagnards qui ont surmonté ces handicaps, reprenant à leur compte, en la connaissant ou pas, cette réflexion de Marcel Proust : « Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs. »
Selon Richard Wiseman, un psychologue de l'université anglaise de Hertfordshire qui étudie la psychologie de la chance, l'autoassistance, la persuasion et l'illusion, tout le monde a une chance de réussir sa vie pourvu que quatre principes soient respectés : multiplier les opportunités, suivre son intuition, avoir confiance en l'avenir et transformer les difficultés en facteurs positifs.

Les clés de la réussite sont entre leurs mains

DR

L'EXCEPTIONNELLE ASCENSION DES QUATRE FRÈRES MARCON

Leur père leur avait dit : « Faites des études et fichez le camp d'ici ! » Et pourtant ! L'aîné, Jean-Pierre Marcon, 63 ans, est député de la première circonscription de la Haute-Loire et vice-président du conseil général. Il a été élu maire de Saint-Bonnet-le-Froid en 1971. Puis de la cité voisine de Dunières, en 1989. André Marcon, 61 ans, est depuis 2011 le président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie. Il est l'actuel maire de Saint-Bonnet-le-Froid et également le président d'Euromontana[1]. Guy Marcon, 59 ans, est patron de l'entreprise Cave Marcon, qu'avait fondée son père. Le cadet, Régis Marcon, 55 ans, est notamment à la tête du Clos des Cimes, restaurant 3 étoiles au *Guide Michelin* depuis 2005. Les frères Marcon et leurs trois sœurs (Marie-France, Nicole et Marie-Christine) ont vingt-deux enfants. Tous sont au pays ou désireux d'y vivre.

(1) Association européenne multisectorielle pour la coopération et le développement des territoires de montagne regroupant soixante-dix organisations d'une quinzaine de pays européens.

Aujourd'hui, c'est manifestement une chance de vivre à Saint-Bonnet-le-Froid, à 1 159 m d'altitude, en Haute-Loire. Ses irréductibles habitants sont des conquérants. Ils ont su changer les handicaps naturels en autant d'atouts. Les symboles les plus médiatiques de cette réussite sont les frères Marcon, mais ils ne sont pas les seuls, loin s'en faut. Grâce à son étonnant esprit d'entreprise et à une solidarité sans limite entre tous, ce village de montagne a compris qu'il valait autant que des communes bénéficiant d'un environnement bien plus dynamique situées dans d'autres régions.

« Avec les transports et Internet, il y a encore moins de raisons, de nos jours, qu'on ne réussisse pas aussi bien à la montagne qu'à la ville. »

« De nous quatre, c'est lui le plus méritant. » En entendant l'hommage de son frère Régis, Guy sourit. Il est le troisième de la fratrie. Le moins connu aussi. Son mérite à lui, c'est d'avoir repris l'entreprise de marchand de vin et brasseur du père ; et, dans un deuxième temps, de lui avoir fait prendre un virage décisif, avec l'aide de ses trois enfants et de son gendre, en se tournant vers le vin et la restauration. Guy n'en tire aucune gloriole mais il ne peut pas ne pas le constater : ses confrères, eux, ont dû arrêter, faute d'avoir évolué.

De toute évidence, les Marcon, à l'inverse, ne sont pas hommes à faire du surplace. « On arrive parfois à faire tomber les montagnes », relève Jean-Pierre, l'aîné, le député. Soit. Mais quel est leur secret à ces montagnards qui ont réussi sans rien renier de leurs origines, bien au contraire ?

D'abord, l'attachement viscéral à leur terre : « Je passe le plus clair de mon temps à Paris, s'engage à son tour André, mais je ne suis bien qu'ici, chez moi. » Et le président de l'Assemblée des chambres de commerce et d'industrie d'expliquer : « Il faut aimer un certain mode de vie. Moi, je trouve que j'ai plus de services ici qu'à Paris. Dans nos montagnes, on prend conscience qu'on n'est pas obligé d'avoir accès à tout. »

« Ce n'est pas plus difficile qu'à d'autres époques, les jeunes ont toutes les clés pour réussir et pour réhabiliter nos montagnes. »

On touche là à une forme de sagesse qui ne rime pas toujours avec jeunesse. Les jeunes, dit-on, veulent tout, et vite ! « Il faut leur proposer un discours, une pensée contraires, diagnostiquent les quatre frères d'une seule voix. » Leur conviction profonde est qu'avec les transports et l'appoint d'Internet, il y a encore moins de raisons, de nos jours, qu'on ne réussisse pas aussi bien à la montagne qu'à la ville. « Ayez de l'enthousiasme ! Ayez de la passion ! Ayez le goût du travail ! Soyez solidaires ! Aimez vos montagnes ! », prêche André en continu. « Il y a en montagne une qualité de vie qu'on ne trouvera peut-être pas ailleurs », l'appuie Guy.

Si Régis, prince du bio, n'était pas pourvu de tout cela et ne savait pas tout cela, il ne serait pas à la tête de deux restaurants dont l'un a trois étoiles au Michelin et l'autre est l'âme de la maison Marcon. S'il n'y avait pas aussi sa fidélité à son histoire personnelle, il n'habiterait pas non plus la maison où il est né.

C'est un drôle de raccourci. Mais la mission pour la formation des jeunes en hôtellerie-restauration qui lui a été confiée par le gouvernement l'oblige à ne pas se complaire dans le monde des Bisounours. « Je suis sidéré de voir les clivages qui bloquent toutes les initiatives, dénonce-t-il. Or, c'est en parlant, en s'écoutant, en travaillant ensemble qu'on arrive à réussir. » La consigne du maître de la gastronomie est passée.

A Guy, le plus méritant d'entre tous, de tordre le cou à cette vieille rumeur qui paralyse plus d'un jeune : « C'est à eux de comprendre que ce n'est pas plus difficile qu'à d'autres époques, qu'ils ont toutes les clés pour réussir et pour réhabiliter nos montagnes. »

LAURENCE BARNIER

Avec son cadre de vie de qualité et son dynamisme local, le village de Saint-Bonnet-le-Froid est emblématique de la réussite en montagne.

QUESTIONS À CLAUDE MUYARD,

président de la communauté de communes du Plateau de Nozeroy (Jura)

DR

« La réussite se mesure aussi en largeur du sourire »

Il est président de la communauté de communes du Plateau de Nozeroy, dans le Jura, ancien conseiller général, ancien agriculteur, président du Festival des métiers de la montagne dont la prochaine édition se tiendra du 15 au 18 novembre à Chambéry (Savoie). Claude Muyard se dit convaincu que travailler en montagne est plus facile qu'il y a vingt ans et que les nouvelles offres touristiques sont une chance pour les jeunes.

PLM : Pour un jeune, quelles sont les conditions de la réussite en montagne ?
Claude Muyard : La montagne a du ressort. En hiver, les vacances à la montagne, ce n'est plus 100 % de neige ; d'autres besoins apparaissent. Voyez le grand boom des accompagnateurs en montagne : on n'imagine plus une région touristique sans des personnes qui vous font découvrir la nature, les métiers, la vie, l'histoire… Dans le Jura, les coopératives fromagères prévoient la possibilité de visites. Même de grosses scieries industrielles réalisent des vidéos et accueillent des visiteurs pour leur faire connaître leur métier.
Cette nouvelle demande crée de plus en plus d'emplois. Il ne faut cependant pas que les jeunes s'enferment dans une formation trop spécifique. Pour avoir un emploi à temps plein, ils devront souvent exercer plusieurs professions.
PLM : Sont-ils davantage disposés à rester vivre en montagne ?
C. M. : Les chimères et les sirènes de la vie urbaine confortable, pour les jeunes montagnards de ma région, c'est fini. Beaucoup sont persuadés que s'ils s'éloignent, ils auront moins de chance de trouver du travail. La solidité sociale est en outre prépondérante. Ils savent que s'ils restent près de chez eux, en cas de coup dur ils sauront toujours faire un ou deux petits boulots. Ils seront utiles et, surtout, ils bénéficieront de la solidarité familiale ou locale.
PLM : Quelle serait votre définition de la réussite en montagne ?
C. M. : Des gens qui ont fait leur travail, qui se sont épanouis et qui ont épanoui ceux qui les entourent. La réussite ne se mesure pas qu'en euros en fin de mois, elle se mesure aussi en largeur du sourire.

A Saint-Bonnet-le-Froid, les jeunes vont passer à la vitesse supérieure

Il suffit de faire un petit tour à Saint-Bonnet-le-Froid pour en repartir bardé de nouvelles certitudes. Non, grandir en montagne ne condamne pas aux galères. Non, vivre en montagne n'est pas un chemin de croix. Non, la montagne ne mérite pas que les jeunes s'en détournent pour courir tenter leur chance à la ville.

C'est Jean-Pierre Marcon, maire du village pendant dix-huit ans et aujourd'hui député, qui s'empresse de le souligner : « La commune de Saint-Bonnet s'est sortie de la situation dans laquelle elle se trouvait il y a une centaine d'années, mais ce ne sont pas les frères Marcon qui l'en ont sortie, quand bien même y ont-ils contribué. D'autres artisans, d'autres commerçants s'y sont installés, avec la même foi, même si elle était un peu moins démonstrative, un peu moins publique, un peu moins importante. »
C'est le maire actuel, André Marcon, qui fait les comptes : « Aujourd'hui, nous avons trente-deux commerces, artisans ou professions dans le village, pour 240 habitants, et trente enfants à l'école. » C'est peu de dire que Saint-Bonnet revit. Saint-Bonnet vit. L'école renaît. Et les forêts paraissent plus vertes. Et la neige plus blanche. Comment est-ce possible quand tant de villages de montagne, pris de découragement, seraient prêts à mettre la clé sous la porte ?

LAURENCE BARRUEL

« Aujourd'hui, nous avons trente-deux commerces, artisans ou professions dans le village, pour 240 habitants, et trente enfants à l'école. »

« Nous n'avons pas beaucoup de moyens mais la municipalité s'est toujours mise à la disposition de ceux qui voulaient faire, raconte André Marcon. A chaque fois que quelqu'un vient nous présenter un projet, on lui dit : "Tu m'intéresses, on regarde… " Après, on se bouge pour aller trouver soit l'administration, soit les banquiers, soit les bons partenaires. Cela ne marche pas à tous les coups, mais assez souvent. » Si ça fonctionne, c'est que Saint-Bonnet-le-Froid entretient la différence avec beaucoup d'autres communes qui n'ont plus la foi et où les nouveaux projets reçoivent souvent cet accueil glaçant : « Oh ! Vous savez, chez nous, c'est compliqué. Y a pas les sous, y a pas les clients, vous trouverez personne pour travailler… »
La réussite de Saint-Bonnet-le-Froid n'est cependant pas facilement transposable. Elle repose sur une génération d'entrepreneurs qui ont permis le développement, sur des projets collectifs (le passage chaque année du rallye de Monte-Carlo, la Foire aux champignons en novembre, un spa de remise en forme, etc.), et sur beaucoup de solidarité entre les habitants.
Le soufflé ne risque-t-il pas alors de retomber au prochain passage de génération ? « Celle qui arrive après est animée du même esprit que nous, rassure Jean-Pierre Marcon. Les jeunes vont passer la surmultipliée et montrer que nos montagnes ont un avenir. Cela nous fait très plaisir. »

«A chaque fois que quelqu'un vient nous présenter un projet, on lui dit : "Tu m'intéresses, on regarde…" Après, on se bouge ! »

TRIBUNE LIBRE À DANIEL SOUCAZE DES SOUCAZE,

directeur général du Syndicat mixte pour la valorisation du Pic du Midi (Hautes-Pyrénées)

DR

« Pour réussir en montagne, il faut être humble »

Né à Tarbes il y a cinquante et un ans, originaire de la vallée du Campan par sa famille, Daniel Soucaze Des Soucaze vit à près de 3000 m d'altitude sur un site qui a fêté, en 2011, ses dix ans d'ouverture. Son équipe, composée d'une cinquantaine de personnes, veille sur une dizaine de stations d'épuration, une station de traitement d'eau potable, deux lignes à haute tension, les réseaux électriques, l'exploitation des remontées mécaniques et téléphériques. Le site comprend, en outre, une partie restaurant, une boutique et un espace animation dont un musée. Le tout sur un hectare de plancher.

« Contrairement à beaucoup d'idées reçues, les jeunes peuvent s'épanouir en montagne. Je passe mon temps à le leur dire. D'une part, c'est chez eux. Ensuite, si l'environnement peut parfois paraître hostile à 3000 m d'altitude, en réalité, il est exceptionnel, avec une vue superbe sur la chaîne des Pyrénées. C'est une chance. Je vis à l'année entouré d'une cinquantaine de scientifiques qui viennent de partout, il n'y en a pas un qui trouve la vie en montagne pesante. Moi-même, je viens d'être sollicité pour m'occuper d'un beau projet sur une île, je n'ai même pas étudié la proposition parce que je me suis dit que je suis trop bien là-haut. Quand on y monte pour la première fois, tout peut, certes, paraître difficile, que ce soit le climat, que ce soit les accès, que ce soient les hommes qui y travaillent et sont souvent rugueux, d'une pièce, mais moins hypocrites que ceux que l'on rencontre en plaine. Mais je dis aux jeunes : "Surpassez vos craintes. Si vous avez des compétences et de la volonté, si vous êtes suffisamment humbles pour vous faire admettre par les gens de la montagne, vous trouverez ici de quoi réussir." J'en ai des exemples autour de moi. Les trois cadres responsables de site sur la partie exploitation ont franchi tous les échelons. Ce sont des gens qui ont accepté les contraintes de la vie en montagne et en sont vite tombés amoureux. »

La reconversion hors piste de Raphaëlle Monod

La vie d'une sportive de haut niveau est à double face. En pleine forme, tout lui réussit : elle est adulée, admirée, médaillée. A près de 40 ans, Raphaëlle Monod-Sjoström – championne du monde en 1989, qui a participé à trois Jeux olympiques – a connu tout cela mais elle n'a pas eu besoin de se retourner sur son passé pour savoir qu'une fois ses skis acrobatiques ou hors-piste rangés dans le placard aux souvenirs, le plus dur était devant elle : réussir dans un autre monde qui ne l'attendait pas pour tourner.

DR

Pas facile, même pour une grande championne de ski, de s'assurer un bel avenir professionnel.

Réussir sa vie de jeune femme : elle est mariée à un photographe suédois et ils ont trois enfants. Réussir aussi sa vie de femme active. « J'ai eu peur qu'on ne me reconnaisse que pour mes performances sportives », confie Raphaëlle. Pas le genre cependant à rester les deux pieds dans la même chaussure de ski. Sa passion ? Les fleurs de montagne. « J'ai toujours ressenti les bienfaits des soins naturels et j'avais envie de créer mon travail à moi. Ça a germé dans ma tête », explique la jeune femme, dont l'arrière-grand-père était le naturaliste Théodore Monod.

La reconversion commence plutôt bien : la marque Snö bioflowers, créée avec un associé et certifiée Ecocert, est bien née. Pionnière du bio dans les supermarchés (Monoprix, Auchan, Carrefour), elle fait un carton. Hélas, les plus belles plantes poussent parfois trop vite. Virée des rayons, faute de réassort, Raphaëlle va déchanter. « Au bout de deux ans, nous avons été victimes de notre succès. Mais j'ai beaucoup appris. »

L'aventure se termine mais elle n'est pas sans lendemain. L'ancienne championne originaire de La Clusaz rebondira avec la même inspiration qu'autrefois entre les bosses. Elle élit domicile à Talloires, sur la rive gauche du lac d'Annecy, où elle apprend à ses clientes à faire elles-mêmes leur cosmétique soit à domicile, soit dans son atelier.

« Je soigne des femmes qui étaient allergiques aux crèmes. On les réalise ensemble, sans conservateur. Je peux dire que je fais ce que j'aime, du 100 % naturel », positive-t-elle dans un grand sourire. Elle est toujours heureuse, Raphaëlle Monod-Sjoström. Et cela ne se commande pas.

UN OBSERVATOIRE SCIENTIFIQUE DE NIVEAU MONDIAL

LUC DEBOLD/FOTOLIA.COM

Sur le site du Pic du Midi, astrophysiciens et géophysiciens disposent de matériels particulièrement performants. Un télescope très sophistiqué, de deux mètres de diamètre, est spécialisé dans la mesure du champ magnétique des étoiles. Sa précision permet de comprendre de nombreux phénomènes qui ont un effet sur la Terre, notamment les évolutions climatiques. Un autre télescope, d'un mètre de diamètre, se concentre sur l'observation des planètes et des comètes. Il mesure la position des astéroïdes et, dès qu'un danger apparaît, les scientifiques peuvent le suivre avec une grande précision. Les variations des propriétés de l'atmosphère terrestre sont également surveillées depuis le Pic du Midi, où des techniciens sur place, et les scientifiques, généralement basés à Tarbes, Toulouse ou Meudon, collaborent étroitement pour recueillir des observations qui seront ensuite stockées dans des bases de données.

Des outils pour la rénovation de l'hébergement de loisirs

Le 10 avril, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat en charge du Tourisme auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, a présenté aux membres du groupe de travail sur la rénovation de l'immobilier de loisirs la boîte à outils élaborée par la SCET, Services Conseil Expertises Territoires, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, pour permettre aux collectivités de gérer la sortie des meublés du secteur marchand. *PLM* revient sur ces différentes propositions.

La SCET s'est vu confier une étude visant à trouver des moyens pour lutter contre le phénomène des lits « froids » ou « tièdes » en station. Elle a réalisé des tests et des entretiens dans dix stations, dont sept en montagne et trois sur le littoral [1], qui ont permis notamment d'isoler quatre mesures structurantes.

- Aujourd'hui, la dispersion des interlocuteurs étant un frein à l'appréhension des problèmes que pose l'immobilier de loisirs, la première proposition consiste donc à mettre en place des outils de gouvernance avec, notamment, la création d'un Conseil de station de l'immobilier touristique (COSIT) qui pourrait définir une stratégie à dix ans et avoir une compétence sur l'ensemble des stations.
- La deuxième proposition a pour but de créer un dispositif d'obligation de mise aux normes des meublés de tourisme à travers l'élaboration d'une norme d'habitabilité inscrite dans le code du tourisme et la mise en place d'une obligation de travaux de mise en conformité pour la performance énergétique dans les stations de montagne selon les modalités actuellement applicables aux bâtiments tertiaires.
- La troisième proposition institue une sorte de taxation de la propriété passive en imposant les propriétaires à proportion de la non-occupation de leur bien.
- La dernière proposition rend possible le droit de préemption urbain dans les périmètres d'intervention qui auront été définis, et à mettre en place des outils de portage immobilier qui pourraient prendre la forme :

-d'un établissement public foncier local (EPFL) en amont de l'opération d'aménagement ;

-d'une société patrimoniale, société par actions simplifiée (SAS) ou société d'économie mixte (SEM), pendant l'opération d'aménagement ;

-d'une société civile de placement immobilier (SCPI) et/ou organisme de placement collectif immobilier (OPCI) en aval de l'opération d'aménagement.

PLM vous tiendra informés de la suite donnée à ces propositions par le gouvernement.

(1) Voir ***PLM*** **n°225, mars 2012.**

UN NOUVEL OUVRAGE SUR LE DROIT DU TOURISME

Laurence Jégouzo, avocate et maître de conférences à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, vient de publier un ouvrage intitulé *Le Droit du tourisme*. Elle s'est fixé pour objectif de faire comprendre à ses lecteurs les enjeux et les spécificités de la législation de cette activité et de couvrir l'ensemble de la réglementation liée à l'activité touristique, qu'il s'agisse d'opérateurs publics (office de tourisme, comité départemental ou régional du tourisme, Atout France, Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services -- DGCIS) ou privés (agence de voyage, tour-opérateur, émetteur de coffrets cadeaux...). L'auteure s'est également attelée à dresser un bilan de l'efficacité des dernières évolutions législatives et réglementaires du secteur touristique en France. L'ouvrage est découpé en six parties dont deux consacrées à la politique nationale du tourisme et aux relations entre collectivités locales et tourisme. Le chapitre comportant toute la législation et les informations à jour sur le nouveau classement des hébergements touristiques sera très utile à nombre d'élus.

Le Droit du tourisme, éd. Lextenso, 320 pages, 67 €

Trouver des moyens efficaces pour lutter contre le phénomène des lits « froids » ou « tièdes » en station.

BIPARISIEN/FOTOLIA.COM

Les schémas départementaux de l'intercommunalité encore en suspens

La loi Pélissard-Sueur du 29 février 2012 cherchant à assouplir les règles de la réforme de la carte intercommunale rend obligatoire la consultation de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) dans les départements, trente-cinq d'entre eux n'ayant pas adopté leur schéma au 31 décembre 2011. *PLM* dresse un bilan d'étape et liste les onze départements de montagne dans lesquels le schéma est toujours en discussion.

« PLUTÔT QUE DE PROCÉDER PAR AMENDEMENTS ISOLÉS, QUE CHACUN PUISSE PROPOSER SON SCHÉMA »

DR

Jean Launay, député du Lot, maire de Bretenoux, membre du bureau de l'ANEM, trésorier de l'Association des maires de France (AMF), rapporteur général de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et président de l'Association des maires du Lot, fait le point pour *PLM* sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) dans le département du Lot.

PLM : Quelles sont les raisons qui ont motivé le rejet du SDCI proposé par le préfet à la fin de l'année 2011 ?

Jean Launay : Le département du Lot fait partie des trente-cinq départements qui n'ont pas adopté le SDCI avant le 31 décembre 2011, date fixée par la loi de réforme des collectivités territoriales. Le schéma du préfet qui proposait de réduire de vingt-trois à sept le nombre de communautés a été rejeté à la fin de l'année dernière par 88 % des conseils municipaux du Lot. Les élus de la CDCI ont voté le retour à la situation antérieure à l'unanimité, avec l'objectif de poursuivre la concertation en vue de l'élaboration d'un schéma au cours de l'année 2012.

Depuis le 1er janvier, la CDCI s'est réunie trois fois avec quelques avancées marquées par deux regroupements par deux de quatre communautés existantes, au lieu d'une seule.

PLM : L'exception montagne a-t-elle été prise en compte dans l'élaboration du projet de SDCI du Lot ?

J.L. : Le département du Lot compte deux cantons, par ailleurs communautés de communes, entièrement classées montagne, de moins de 5000 habitants, et quatre autres cantons comprenant quelques communes de montagne. Je ne suis pas arc-bouté sur l'exception montagne car les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de montagne de mon département ne sont pas séparés par des vallées aux cols enneigés infranchissables l'hiver.

Au contraire, je préconiserai plutôt une fusion de ces EPCI de montagne qui sont isolés avec des communautés voisines qui comprennent quelques communes de montagne membres.

PLM : Pensez-vous que les schémas seront adoptés avant la fin de l'année dans les trente-cinq départements qui en sont encore dépourvus ?

J.L. : Pour atteindre cet objectif dans le département du Lot, j'ai suggéré la méthode suivante : chaque membre de la CDCI pourra présenter son schéma au lieu de procéder par amendements isolés qui sont souvent rejetés faute de pouvoir atteindre la majorité des deux tiers de la commission.

Ensuite, le préfet procédera à la synthèse de l'ensemble de ces avis, en lien avec le rapporteur général de la CDCI et le président du conseil général. Cette procédure a été acceptée à l'unanimité moins une abstention.

DÉPARTEMENTS DE MONTAGNE N'AYANT PAS ADOPTÉ LEUR SDCI AU 1ER AVRIL 2012

Départements	EPCI de montagne(1)	EPCI 100% communes classées montagne	Communes	Communes classées montagne	% communes classées montagne
Ariège (9)	10	8	115	101	88
Aveyron (12)	20	20	125	125	100
Corrèze (19)	12	10	113	93	82
Creuse (23)	3	3	33	33	100
Haute-Garonne (31)	1	1	22	22	100
Lot (46)	2	2	18	18	100
Lozère (48)	20	20	146	146	100
Pyrénées-Atlantiques (64)	3	3	32	32	100
Hautes-Pyrénées (65)	18	16	183	166	91
Pyrénées-Orientales (66)	3	2	31	26	84
Var (83)	1	1	9	9	100

Source : ANEM

(1) Ne sont pris en compte ici que les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) de montagne. Un EPCI de montagne est un EPCI qui comprend au moins une commune classée montagne.

COMPOSITION MONTAGNE DES EPCI DE MONTAGNE DE MOINS DE 5 000 HABITANTS

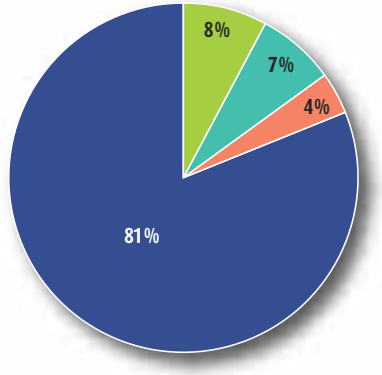

LES INCIDENCES FINANCIÈRES ET FISCALES DE LA REFONTE DE LA CARTE INTERCOMMUNALE

L'adoption des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) et les modifications de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui en découlent nécessitent une réflexion approfondie sur les impacts financiers et fiscaux, au niveau de l'EPCI comme des communes.

Les élus doivent mettre à plat les mécanismes financiers actuels et réfléchir au choix de fiscalité qui se présente à eux, aussi bien dans le cadre de fusion que d'adhésion ou de retrait. Ils doivent choisir entre un EPCI à fiscalité professionnelle unique et un EPCI à fiscalité additionnelle, sachant que les fusions impliquant au minimum un EPCI à fiscalité professionnelle unique débouchent automatiquement sur la création d'un EPCI relevant de ce régime fiscal. Les écarts de tarifs pratiqués dans les différents services intercommunaux et les modalités et les impacts d'une éventuelle harmonisation des compétences doivent également être intégrés à la réflexion. Est-il mieux de faire un lissage des tarifs dans le temps, ou de mettre en place des attributions de compensation ?

Les questions difficiles concernent, par exemple, l'harmonisation de la tarification relative au traitement des déchets ou de la taxe de séjour. Les modifications de périmètre auront également une incidence sur la situation des ensembles intercommunaux au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). En particulier, les variations de population ont un impact sur le coefficient de majoration de la population prise en compte dans le calcul du potentiel financier agrégé par habitant qui sert à déterminer l'éligibilité et le montant du prélèvement au titre du fonds.

Enfin, concernant la taxe professionnelle, un dispositif a été mis en place pour articuler les mécanismes de neutralisation de la réforme avec les modifications de périmètre. Cela concerne notamment les prélèvements et les versements au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Ces éléments doivent toutefois être regardés avec attention.

Les fiches pédagogiques sur la fusion d'EPCI sont sur le site de Mairie-conseils.

Pour répondre au mieux à l'ensemble des questions sur l'intercommunalité et vous apporter les solutions juridiques et financières les plus adaptées à vos situations, l'ANEM travaille en collaboration avec un avocat au barreau de Paris et Mairie-conseils. Renseignements : ANEM, tél. 01 45 22 15 13.

Les producteurs de porc de montagne créent leur marque collective

L'association Porc de montagne a présenté à Lyon, le 26 avril, sa nouvelle charte de qualité associée à la marque collective « Origine montagne », une démarche qui a pour but de certifier un contenu qualitatif à une marque en dehors des régimes habituels d'IGP-AOP.

Créée en 1996, l'association Porc de montagne, dont le siège est à Aurillac (Cantal), regroupe des opérateurs de la filière porcine (transformateurs, découpeurs, abatteurs, éleveurs) dont près de 1 200 producteurs, tous situés à plus de 600 mètres d'altitude et répartis sur quatre massifs (Massif central, Jura, Pyrénées, Alpes). Son objectif est de maintenir la production porcine en montagne en garantissant le respect des savoir-faire traditionnels et du milieu naturel.

Résultat d'un programme de recherche et de développement engagé en 2008 et dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Institut du porc, la marque collective « Origine montagne » veut proposer à des petits producteurs ne disposant pas de l'assise économique suffisante pour valoriser seuls leur production, une alternative aux marques de distributeurs et aux indications géographiques protégées (IGP) ou appellations d'origine protégée (AOP).

Pour déposer cette marque nouvelle auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI), il fallait disposer d'une charte qui précise les engagements des différents opérateurs de la filière et surtout établisse un système de redevance. Cette dernière, facturée aux transformateurs par les abatteurs découpeurs sera intégralement redistribuée aux adhérents de la charte. C'est ce dispositif qui est désormais opérationnel.

> Maintenir la production porcine en montagne en garantissant le respect des savoir-faire traditionnels et du milieu naturel.

Terra/APM

UN ATLAS POUR LES ALPAGES DES PARCS NATIONAUX

Les Parcs nationaux de France ont publié au début de l'année une brochure de 24 pages consacrée à la présentation comparée de l'activité pastorale dans les cinq parcs nationaux métropolitains de montagne : Vanoise, Ecrins, Cévennes, Mercantour, Pyrénées. Le format et l'approche cartographique en font un complément naturel de la collection des Atlas des parcs nationaux parue il y a quelques années. Chaque double-page présente le traitement spatial d'un aspect du pastoralisme pratiqué dans chacun des cinq parcs observés : localisation des estives, description de leur biotope, flux de transhumance par sorte de bétail (ovins ou bovins), les types de production et de transformation par nature mais aussi selon leur signe de qualité éventuel. Une façon originale pour les Parcs naturels de France de célébrer à leur manière les 40 ans de la loi pastorale.

Alpages et estives dans les parcs nationaux métropolitains de montagne, 24 pages, Parcs nationaux de France - Desiderata - www.parcsnationaux.fr

EDF se mobilise pour l'Aveyron

LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE EN AVEYRON

- 23 centrales hydroélectriques
- 2,6 MW
- 13 % de la puissance hydroélectrique française (20000 MW)

Au terme de près d'une année de gestation, la direction du grand Sud-Ouest d'EDF a inauguré le 13 avril, à Rodez (Aveyron), l'agence de développement « Une rivière, un territoire » qui se propose de faire émerger et d'accompagner des projets innovants dans les vallées du Tarn, du Lot et de la Truyère.

Pradeyrol

La production hydroélectrique en Aveyron génère 2,6 mégawatts et mobilise vingt-trois sites répartis entre les trois vallées du Tarn, du Lot et de la Truyère. Leur tissu économique, essentiellement constitué de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME), connaît un ralentissement des créations d'entreprise. La direction déléguée au grand Sud-Ouest d'EDF, en liaison avec la division à la production ingénierie hydraulique, a décidé de mettre son potentiel hydroélectrique et son savoir-faire au service de ces territoires.

« Mettre notre potentiel et notre savoir-faire au service des territoires. »

La création de l'agence EDF « Une rivière, un territoire » est supposée marquer une nouvelle étape dans l'engagement du groupe dans des partenariats locaux. Son fonctionnement associera étroitement les élus, les associations et les acteurs économiques dans le cadre d'une nouvelle gouvernance exercée par un comité de pilotage.

La création d'un lieu dédié devrait faciliter l'émergence de projets innovants dans le secteur des énergies renouvelables, grâce notamment à la mise à disposition d'une ingénierie éprouvée et à de nouvelles possibilités de montage financier.

« UN OUTIL ACCESSIBLE ET EFFICACE AU SERVICE DES TERRITOIRES »

DR

Xavier Ursat, directeur délégué EDF pour la division production ingénierie hydraulique, présente à grands traits la genèse et l'objet de l'agence de développement « Une rivière, un territoire ».

PLM : A quel objectif correspond la création de l'agence de développement « Une rivière, un territoire » ?

Xavier Ursat : Il s'agit pour le groupe EDF de prolonger l'accompagnement des acteurs de terrain en lien avec nos équipements hydrauliques que nous avons engagés dans le cadre de nos actions « Une rivière, un territoire » en leur dédiant les services permanents d'une véritable agence de développement. Il s'agit de faire mieux et plus, notamment en passant d'une logique de mécénat à une véritable participation au développement local, en proposant un outil accessible et efficace au service des territoires.

PLM : Quels moyens ont été mobilisés ?

X. U. : L'agence, c'est d'abord l'implantation d'un guichet unique clairement identifié, en plein centre de Rodez, doté d'une équipe de trois collaborateurs chargés de mettre à disposition des acteurs de terrain l'ingénierie technique du groupe EDF pour faire émerger des projets et les soutenir sur le plan financier.

Un budget annuel de 3 millions d'euros a ainsi été dégagé qui devrait contribuer à l'accroissement de la sous-traitance EDF qui est passée, entre 2007 et 2011, de 1,8 à 8 millions d'euros.

PLM : Les élus prennent-ils une part importante dans ce projet ?

X. U. : Assurément. C'est en liaison avec les élus concernés, qu'il s'agisse de parlementaires, du conseil général ou bien d'élus des communes d'implantation de nos équipements, que l'idée de l'agence a été conduite à terme. Et elle fonctionnera également avec eux à travers leur participation au comité d'orientation qui décidera notamment des attributions de prêts ou de participations directes.

PLM : Peut-on y voir un résultat du partenariat ANEM-EDF ?

X. U. : Pas exactement, mais si l'expérience doit se développer il est clair qu'elle devra nécessairement s'y rattacher, puisque, en effet, elle vise presque exclusivement des territoires de montagne.

« AU SERVICE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL »

DR

Alain Picasso, directeur de l'agence de développement EDF « Une rivière, un territoire », revient sur son activité et le mode de son fonctionnement.

PLM : Quelles seront les principales activités de l'agence ?

Alain Picasso : Elles devraient se répartir entre une politique globale d'animation à destination des acteurs économiques locaux, avec l'organisation d'ateliers de savoir-faire ou de plates-formes d'échange, d'une part, et, d'autre part, le lancement d'appels à projets thématiques, ceux retenus pouvant bénéficier

De gauche à droite : Arnaud Viala, conseiller général, Jean-Claude Luche, président du conseil général, Jean Comby, directeur délégué EDF, coordinateur Eau-Grand Sud-Ouest, Xavier Ursat, directeur délégué EDF, Christian Teyssèdre, maire de Rodez, Yves Censi, député, Alain Marc, député. En arrière-plan : Alain Picasso, directeur de l'agence de développement EDF.

L'organisation régulière, à l'attention des décideurs et des entrepreneurs, d'ateliers de savoir-faire et de plates-formes d'échange, devrait permettre une meilleure synergie et susciter une émulation certaine.

soit de prêts à taux avantageux, d'avances de trésorerie ou encore d'une prise de participation.

PLM : Qui en décidera ?

A. P. : Un comité d'orientation comprenant trois collèges, le premier étant celui des acteurs institutionnels (conseil général, commissariat de massif, communes porteuses de nos installations hydrauliques, l'Entente Vallée du Lot), le deuxième, celui des acteurs économiques, et le troisième, celui des représentants d'EDF. Ensemble, ils veilleront à la cohérence globale de la stratégie d'investissement, favoriseront les initiatives, détecteront les porteurs de projets et fédéreront autour de ces derniers les acteurs du territoire.

PLM : Quels types de projets sont attendus ?

A. P. : Ils devront être créateurs de richesse, d'emploi et d'innovation. Dans leur ensemble, il s'agira de valoriser notre savoir-faire hydroélectrique pour le mettre au service des énergies renouvelables et du développement local. Le spectre peut être assez large et concerner aussi bien la création d'une chaîne de valorisation du bois-énergie que la construction d'une unité de méthanisation, ou encore la mise en place d'une route de l'énergie développant le tourisme industriel dans nos installations.

LES DATES

6 mai — Second tour de l'élection présidentielle

21 mai — Conseil d'administration de l'Institut de la montagne à Chambéry

24-26 mai — Colloque sur l'urbanisme en montagne à Chambéry

L'ÉLU DU MOIS

CHRISTIAN CHITO : COMBATTANT DE L'INTERCOMMUNALITÉ

DR

Venu tardivement à la politique après une carrière de vétérinaire, Christian Chito est, depuis 2008, maire de Marcillat-en-Combraille, une commune de l'Allier de 904 habitants située à 495 m d'altitude, en surplomb des vallées de la Tartasse et du Bouron. Il est également président de la communauté de communes du même nom constituée dès 2001, et conseiller général du canton depuis 2011. Il est très investi dans l'attractivité de son territoire appuyée sur la politique du département en matière de soutien aux agriculteurs de montagne, d'accueil et de services à la population, de désenclavement et de couverture numérique.

Christian Chito se singularise par la dimension interdépartementale qu'il a su donner à l'intercommunalité. En effet, en 2011, la communauté de communes de Marcillat a intégré, en tant que douzième membre, la commune de Virlet, qui compte 265 habitants, mais surtout située dans le département voisin du Puy-de-Dôme, dans un canton jusque-là sans établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Autre action intercommunale, il a défendu avec succès, en accord avec les maires concernés, la fonction structurante du collège de la commune, un des plus petits du département, mais qui fonctionne en réseau avec le collège de Pionsat, commune distante de 7 km… mais située elle aussi dans le Puy-de-Dôme.

Un sauvetage que vient confirmer le programme de travaux d'un montant de 600 000 euros, financé par le conseil général qui s'engagera à partir de juin pour le moderniser en y aménageant un foyer et en l'adaptant aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

CLASSES DE DÉCOUVERTES

Succès du colloque organisé par l'ANEM

ANEM

Le 26 avril à Grenoble, le colloque coorganisé par l'ANEM et l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM) dans le cadre du Salon d'aménagement de la montagne (SAM) a réuni près de 200 participants. Intitulé « Relancer les classes de découvertes : une voie pour accueillir des jeunes en montagne », il portait l'interrogation des élus sur les raisons de la désaffection croissante des classes de découvertes et sur les moyens d'y remédier pour attirer le public jeune en montagne.

Les débats, ouverts par François Brottes, député de l'Isère, au nom de Vincent Descœur, président de l'ANEM, empêché, ont permis d'explorer des pistes innovantes grâce au panel très diversifié des intervenants (enseignants, professionnels de la montagne, parents d'élèves, SNCF, associations nationales d'élus). *PLM* reviendra plus en détail sur leur teneur le mois prochain.

RECTIFICATIF

Alice Morel au Conseil national de la montagne

DR

A la suite d'une erreur dans le *Journal officiel*, nous citions Jean-Marie Muller comme étant l'un des deux représentants du massif vosgien au sein du Conseil national de la montagne. Or, le comité de massif avait bien désigné en juillet 2011 Michaël Weber, et Alice Morel, maire de Bellefosse et conseillère générale du canton de Saâles (Bas-Rhin), pour succéder à Jacqueline Bedez-Stouvenel.

Certaines modifications de la délégation parlementaire étant attendues, du fait des élections législatives, mais aussi du non-remplacement de deux sénateurs non réélus, le rectificatif devrait paraître vers le mois de novembre.

Vue aérienne EDD près de Phelma — Crédit Photo université de Grenoble.

Développer la compétitivité des territoires

Fort de son ancrage territorial, le groupe Caisse des Dépôts mobilise ses savoir-faire, son expertise et sa capacité d'innovation pour accompagner l'ensemble des acteurs locaux et répondre, à leurs côtés, aux nouveaux défis des territoires.

La compétitivité de la France passe par la bonne intégration de ses territoires au tissu économique national. Ceci suppose de développer et de moderniser les équipements des régions : infrastructures de transport, infrastructures numériques, infrastructures de tourisme et de loisirs.

Ceci suppose également de repenser l'aménagement du territoire, en croisant l'ensemble des paramètres et l'ensemble des enjeux : création d'emplois et de richesse, offre de logements, accessibilité des transports, qualité de vie, équilibre social, etc.

S'appuyant sur ses filiales (Egis, Veolia Transdev, CDC infrastructure, Compagnie des Alpes, Belambra) et sur son maillage territorial, le groupe Caisse des Dépôts s'implique résolument :

> en accompagnant la modernisation des territoires par un financement adapté

> en développant les transports durables dans les régions

> en relevant localement les défis de la société du numérique et de l'information

> en faisant du tourisme un levier de développement des territoires

Direction du développement territorial et du réseau
72 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
01 58 50 00 00
www.groupecaissedesdepots.fr

GROUPE Caisse des Dépôts

Avril 2012